

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le jeudi 14 avril 2016 à 17h00
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	M. Jacques Carpentier	conseiller municipal
	Me Julie Marchand	greffière
Sont absentes :	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. André Léveillé, maire.

2016-04-123 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-124 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que
présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement numéro 390-2016 modifiant le règlement numéro 259-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911;
4. Avis de motion du règlement numéro 388-2016 modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme;
5. Adoption du projet de règlement numéro 388-2016 modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme;
6. Avis de motion du règlement numéro 389-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 concernant l'agrandissement de la zone 126-Rc;
7. Adoption du projet de règlement numéro 389-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 concernant l'agrandissement de la zone 126-Rc;

8. Résolution autorisant M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à préparer et à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite les documents relatifs à l'organisation de la Fête nationale, des concerts Les voix de chez-nous, des courses du P'tit shérif et de la Course aux aubaines pour l'année 2016, ainsi qu'à octroyer les contrats relatifs à ces événements;
9. Période de questions.
10. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-125

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 911

ATTENDU QUE le règlement numéro 390-2016 modifiant le Règlement numéro 259-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 n'a pas à être précédé d'un avis de motion, le tout tel qu'il appert de l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier l'article 4 du Règlement numéro 259-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 390-2016 modifiant le règlement numéro 259-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2014 SUR LE PLAN D'URBANISME

Madame la conseillère Danielle Cormier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 388-2016 modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme.

Ce règlement aura notamment pour objet de modifier l'orientation 1, l'objectif 1 et les deux premiers alinéas de la section 4 du plan d'urbanisme et le plan des affectations du sol, afin de réviser la planification du territoire et de préciser les objectifs et orientations de développement de la Ville.

2016-04-126

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2014 SUR LE PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme est en vigueur depuis le 26 mai 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à ce règlement et notamment de modifier l'orientation 1, l'objectif 1 et les deux premiers alinéas de la section 4 du plan d'urbanisme et le plan des affectations du sol, afin de réviser la planification du territoire et de préciser les objectifs et orientations de développement de la Ville.

ATTENDU les dispositions des articles 109 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte, conformément à l'article 109.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de règlement numéro 388-2016 modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme. Le projet de règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE ledit règlement soit soumis pour consultation lors d'une assemblée publique qui aura lieu le 10 mai 2016 à 19h00 à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, sise au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite.

QU'une copie du présent projet de règlement soit transmise à la MRC de Mékinac et à toute municipalité dont le territoire est contigu.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 347-2014 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 126-RC

Monsieur le conseiller Gilles Dampousse donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 389-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 concernant l'agrandissement de la zone 126-Rc.

Ce règlement aura notamment pour objet d'agrandir la zone 126-Rc.

2016-04-127

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 347-2014 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 126-RC

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 347-2014 est en vigueur depuis le 26 mai 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à ce règlement en concordance avec la modification apportée au plan d'urbanisme et notamment d'agrandir la zone 126-Rc;

ATTENDU les dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de règlement numéro 389-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 concernant l'agrandissement de la zone 126-Rc. Le projet de règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE ledit règlement soit soumis pour consultation lors d'une assemblée publique qui aura lieu le 10 mai 2016 à 19h00 à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, sise au 540,

rue Notre-Dame à Saint-Tite.

QU'une copie du présent projet de règlement soit transmise à la MRC de Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-128 **RÉSOLUTION AUTORISANT M. SYLVAIN BÉDARD, COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS, À PRÉPARER ET À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE SAINT-TITE LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE, DES CONCERTS LES VOIX DE CHEZ-NOUS, DES COURSES DU P'TIT SHÉRIF ET DE LA COURSE AUX AUBAINES POUR L'ANNÉE 2016, AINSI QU'À OCTROYER LES CONTRATS RELATIFS À CES ÉVÉNEMENTS**

ATTENDU que le coordonnateur aux loisirs et aux événements aura à préparer des activités telles que la Fête nationale, les spectacles Les voix de chez-nous, les courses du P'tit shérif et la Course aux aubaines pour la saison estivale 2016;

ATTENDU que tout en demeurant dans les limites budgétaires actuellement autorisées pour l'exercice financier 2016, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de permettre au coordonnateur aux loisirs et aux événements de conclure tout mandat et contrat dans le cadre de ces événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à présenter et à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite les documents relatifs à l'organisation de la Fête nationale, des concerts Les voix de chez-nous, des courses du P'tit shérif et de la Course aux aubaines pour l'année 2016, ainsi qu'à octroyer les contrats relatifs à ces événements, en respect des limites budgétaires actuelles pour l'exercice financier 2016.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-04-129 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 17 heures 35.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire